

# **Réunion du Conseil Municipal**

## **Séance du Vendredi 16 novembre 2012**

L'an deux mille douze et le vendredi seize novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

**Étaient présents** : Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT, Serge GOUT, Jean Paul MARTIN, Daniel GIOVANNACCI, Johan VALMALLE et Claire GINIER à partir de 23h.

**Absent ayant donné procuration** : Claire GINIER à Éliette VALAT, Bernard ROUQUETTE à Johan VALMALLE

**Excusé** : Élie COUDERC

**Monsieur Daniel GIOVANNACCI a été nommé secrétaire de séance.**

## **ORDRE DU JOUR**

Lecture et adoption du compte-rendu du 28 septembre 2012

### **Abris Bus**

Le conseil décide de déplacer l'abri situé sur la place du village pour le positionner à l'embranchement de la route du Prat Nouvel et de la départemental. Ce déplacement fait suite à une demande de protection contre les intempéries pour les enfants qui attendent le Bus scolaire.

### **Décisions modificatives**

#### Budget de l'eau

Afin de reverser toutes la redevance pollution récoltée en 2011 à l'agence de l'eau Adour Garonne , le conseil vote la DM suivante :

<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>Recettes fonctionnement</b>
615 – 011 : -261,00€	
701249 – 014 : +261,00€	
<b>Dépenses investissement</b>	<b>Recettes investissement</b>

### **Éclairage Public**

1 – Le Conseil municipal délibère favorablement à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'éclairage public dont le montant estimatif s'élève à 15 340,60 € HT, soit 18 347,36 € TTC, et accepte le plan de financement ci-après :

- aide financière de l'ADEME : 7 920,00 €
- participation de la commune : 7 420,60 €

2 - Le conseil municipal délibère pour :

- déplacer au cours de la mise aux normes de l'éclairage public de la commune, les éclairages suivants :

- la console, située aux Roussels contre l'atelier de découpe, sera remplacée par un lampadaire à la même hauteur mais implanté de l'autre côté de la rue ;
- le lampadaire situé à la hauteur de la rue du village sera déplacé et remplacé par une console positionnée en façade à l'angle de la maison Hérial ;
- le lampadaire implanté actuellement sur la partie haute du village sera restitué dans la rue et implanté sur la parcelle communale jouxtant la rue ;
- Le lampadaire actuellement disposé à l'entrée du hameau des Ablatats sera repositionné sur le pylône EDF situé quelques mètres plus haut ;
- La console implantée au Gua sera déplacée et remplacée par une console positionnée en façade ;

- Créer deux points d'éclairage public supplémentaires :

- Le premier sera implanté au Village, en haut de la rue
- Le deuxième sera positionné à Carnac en façade de la maison Meynadier

- Procéder à une extension du réseau d'éclairage public au vu des implantations des 3 nouvelles habitations au niveau du Serre et de la réalisation par la Communauté Cévenoles Tarnon Mimente du complexe de chalets locatifs. Cette extension se traduit par l'implantation d'un lampadaire au niveau du serre et la pose de 4 bornes d'éclairage en bois le long de la voie desservant les chalets. Ce dernier tronçon sera équipé d'un interrupteur afin que cet éclairage ne fonctionne que lorsque les chalets sont occupés

### **Délibération enfouissement de Massevaques (2ème tranche)**

Le conseil municipal vote la participation de la commune pour 5 776,29 € au projet d'enfouissement des réseaux de Massevaques (2ème tranche) sur un total de 24 843,93 €. Cette somme sera versée au SDEE en une seul fois sur l'article 2041582.

### **Convention de groupement de commande (SDEE)**

Le conseil municipal décide d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif à la voirie et autorise son maire à signer cette convention.

### **Délibération Transfert de la compétence Collecte et traitement des ordures ménagères**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les réflexions apportées lors de la journée de travail avec Mairie-conseil et notamment celles concernant les ressources de la communauté de communes. Le transfert de compétence Collecte et Traitement des ordures ménagères à la communauté de communes entraînera une augmentation de son coefficient d'intégration fiscale et donc des dotations calculées sur cette base, ceci n'ayant aucune incidence ni sur les dotations des communes, ni les ressources actuelles du SICTOM. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer la compétence Collecte et traitement des ordures ménagères à la Communauté des Communes Cévenoles Tarnon Mimente,  
→ *Arrivée de Claire GINIER à 23h*

### **Subvention Inondations Novembre 2011**

Le conseil municipal décide d'adresser, à la Région du Languedoc-Roussillon une demande de subvention nécessaire à la réalisation des travaux restant à faire ainsi que pour les travaux déjà réalisés en urgence qui ont été entièrement financés par la Commune jusqu'à ce jour. Et d'engager une démarche similaire à l'adresse du Conseil Général de la Lozère dès réception de l'arrêté de l'état concernant la subvention accordée.

### **Travaux école**

Au vu de la démographie et du nombre d'enfants scolarisables sur la commune, le conseil municipal vote à l'unanimité la relance le dossier de travaux d'agrandissement et de la mise aux normes de l'école communale, afin d'engager les travaux au printemps 2013. Le conseil donne au Maire le pouvoir de signer tous document nécessaire au lancement de la procédure.

### **Temple**

Le conseil constatant qu'une partie du toit du temple nécessite des travaux de réfection, demande que l'entreprise Capellier soit sollicitée pour l'établissement d'un devis.

### **Convention de déneigement**

Reconduction de la convention avec le GAEC de Rousses pour le déneigement des voies communales pour 62 € HT par heure.

### **Convention Participation CIS de Florac**

Article 4 de la convention est à refaire car il ne correspond pas au cas de la commune de Rousses avec 1 seul versement. Le conseil délibère favorablement pour que Monsieur le Maire signe la convention avec la correction demandée.

## **Questions diverses**

**Mise aux Normes Captages :** Voir avec M. MERCIER Si les bassins doivent avoir un périmètre de sécurité, et aussi les servitudes de passage pour y accéder. Un courrier sera adressé aux 5 propriétaires afin d'obtenir une cession à l'amiable. A défaut une enquête publique sera lancée pour les propriétaires qui ne voudraient pas vendre le terrain nécessaire à la mairie.

**Gestion de l'eau d'irrigation :** La chambre d'Agriculture s'est portée candidate pour la gestion de l'eau d'irrigation au niveau de la Lozère. Le Conseil délibère pour que la chambre d'Agriculture soit reconnue comme maître d'œuvre de la gestion de l'eau d'irrigation.

**Travaux Privés :** Faire un courrier à de rappel : dans le cadre de travaux extérieurs il est nécessaire de faire une déclaration de travaux.

**Chalets :** Aménagement extérieurs. Accord pour la réalisation de 30 m linéaires de haie ou arbustes à environ 8€/m et végétalisation de la butte. (Budget 2012).

**Repas :**

- Repas de la Communauté de Communes le 29/11
- Repas des conseillers et agents le 14/12 à la Ruche
- Repas des aînés prévu le 19/12 à la Ruche

**Réunion de la Charte PNC :** prévue le 01/12 au foyer rural afin d'informer et d'échanger avec les administrés sur l'enquête d'utilité publique qui se déroulera du 26 novembre jusqu'au 11 janvier 2013.

La séance est levée à 0h30.